

**Province de Québec**  
**Municipalité de Chartierville**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chartierville, lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 à la salle du Conseil de Chartierville, sous la présidence du maire M. Denis Dion.

**1. Ouverture de la séance :**

Le maire M. Denis Dion ouvre la séance à 19h.

Sont présents :

M. Claude Gagnon, conseiller poste #1  
M. Simon Lafrenière, conseiller poste #2  
Mme Nathalie Guesneau, conseillère poste # 3  
M. Kenneth Cameron, conseiller poste#4  
M. Claude Sévigny, conseiller poste # 5  
Mme Vanessa Faucher, conseillère poste #6

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Paméla Blais est aussi présente.

**19-3099**

**2. Adoption de l'ordre du jour :**

Il est proposé par M. Kenneth Cameron, appuyé par M. Claude Gagnon et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 4 mars 2019.
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités ad hoc.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :
  - 7.1 Résolution – Soumission automate AEU
  - 7.2 Résolution – TECQ 2014-2018
  - 7.3 Résolution – Défilé Musique aux Sommets 2019
  - 7.2 Résolution – Mini Urgence – Centre de santé Cookshire
  - 7.3 Résolution – Formation FQM – Comportement éthique
  - 7.4 Résolution – Fête Nationale
  - 7.5 Résolution – Parti de sucre
  - 7.6 Résolution – Insonorisation grande salle
  - 7.7 Résolution – Forfait Vitrine Virtuelle
  - 7.8 Résolution – Arbres en Arbres – Pont suspendu
  - 7.9 Adoption - Règlement 2019-02 règlement modifiant le règlement 2012-02 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal
8. Période de questions.
9. Affaires nouvelles.
10. Levée de l'assemblée.

**19-3100**

**3. Adoption du procès-verbal du 4 mars 2019 :**

Le procès-verbal sera adopté à la session de mai, car il celui-ci n'a pas été lu par la majorité des conseillers.

**19-3101**

**4. Adoption des revenus & dépenses :**

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par Mme Vanessa Faucher et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2019, pour un total des dépenses d'une somme de 234 254,23 \$ et un total des revenus d'une somme 273 263,96 \$.

**5. Rapport du Maire :**

M. Denis Dion informe que dû à la modification/uniformisation des règlements généraux de la municipalité, la municipalité devra établir un protocole pour les animaux dangereux et voir avec la SPA de l'Estrie si nous pourrions avoir un partenariat. Concernant également l'uniformisation des règlements, celui-ci en profite pour faire un rappel qu'il est important de faire une demande de permis pour l'utilisation de feux d'artifices.

M. Dion explique l'arrivée prochaine des cloches de compostage à tous les citoyens de la municipalité et les avenues sur la collecte du compostage. Une rencontre est prévue par la MRC à Scotstown afin de bien comprendre les enjeux économiques et du ministère face au compostage domestique. De plus, la municipalité souhaite organiser des rencontres avec les citoyens afin de bien les informer comment bien faire son recyclage et son compostage.

M. Dion annonce que Musique aux Sommets bénéficiera de la subvention Patrimoine Canada pour un montant de 14 100 \$.

M. Dion informe que la Maison Cinquième Saison est en période de financement et qu'il se pourrait que les citoyens soient sollicités par la poste.

## 6. Rapport des comités ad hoc :

M. Kenneth Cameron remercie M. Guy Gilbert pour son aide dans la transition du dossier du Centre d'Interprétation de la Mine d'Or. De plus, il rappelle qu'un poste comme guide animateur reste à combler au CIMO et invite les gens à passer le mot et déposer leur CV au bureau municipal.

Concernant le 150<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité, celui-ci dit qu'il a contacté quelques personnes et a mis la main sur quelques documents et archives intéressants.

Mme Nathalie Guesneau informe qu'elle est allée à une formation pour le sauvetage hors route pour le Service Incendie de la municipalité.

Sur un autre sujet, Mme Guesneau explique qu'un fournisseur pour l'insonorisation de la grande salle du haut, se déplacera afin de proposer l'équipement adéquat pour la salle.

M. Claude Sévigny annonce que Les Sentiers Frontaliers bénéficieront d'un montant substantiel du programme PHARE pour l'entretien de leurs sentiers.

De plus celui-ci en est à préparer la saison touristique avec, entre autre, quelques projets pour le Centre d'Interprétation de la Côte Magnétique.

M. Sévigny donne également de l'information sur les cloches de compostage domestique, celui-ci en est toujours à répondre aux nombreuses questions du programme pour la subvention.

M. Claude Gagnon, explique qu'il y aura bel et bien une partie de sucre cette année, mais attend que la saison des acériculteurs tire à leur fin pour bénéficier de leur support. Pour ce qui est de la Fête Nationale, celle-ci sera le 22 juin avec le Duo Fun Noir, feux d'artifices, jeux gonflables, etc. Le tournoi de Dek Hockey reste à confirmer.

## 7. Informations, correspondances et demandes diverses :

### 7.1 Résolution – Soumission automate AEU

19-3103

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Vanessa Faucher d'accepter la soumission de Services Techniques JP pour l'achat, la programmation et l'installation d'un nouvel automate à la station de l'assainissement des eaux usées chemin Saint-Paul afin de remplacer l'automate existant qui est défectueux.

### Adopté à l'unanimité

### 7.2 Résolution – TECQ 2014-2018

19-3104

Attendu que :

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

### Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux expédiée le 26 novembre et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux expédiée le 20 mars 2019 comporte des coûts réalisés véri-

diques et reflète les prévisions de dépenses de travaux admissibles jusqu'au 31 décembre prochain.

- 19-3105** *7.3 Résolution – Défilé Musique aux Sommets 2019*  
Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Simon Lafrenière d'autoriser le défilé sur la route 257, dans le cadre du festival Musique aux Sommets le 17 août 2019.
- Adopté à l'unanimité**
- 19-3106** *7.2 Résolution – Mini Urgence – Centre de santé Cookshire*  
Il est proposé par M. Claude Gagnon, appuyé par Mme Nathalie Guesneau d'accepter la proposition du Centre de Santé de Cookshire, afin de financer sur 5 ans, au coût annuel de 366,02 \$, leur projet de mini urgence pour tous.
- Adopté à l'unanimité**
- 19-3107** *7.3 Résolution – Formation FQM – Comportement éthique*  
Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Nathalie Guesneau d'accepter l'inscription des conseillers M. Kenneth Cameron et M. Claude Gagnon à la formation obligatoire de la FQM Comportement éthique au coût de 300,00 \$ avant les taxes et le rabais membre.
- Adopté à l'unanimité**
- 19-3108** *7.4 Résolution – Fête Nationale*  
Il est proposé par M. Claude Gagnon, appuyé par Mme Vanessa Faucher d'accepter les engagements suivants pour les célébrations de la Fête Nationale :
- Duo fun noir, pour la musique au coût de 500 \$ taxes en sus.
  - M. Patrick Marchand, pour les feux d'artifices au coût de 2 000 \$ taxes en sus.
  - Amusement gonflable, pour la location de 2 jeux gonflables
- Adopté à l'unanimité**
- 19-3109** *7.5 Résolution – Partie de sucre*  
Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyé par Mme Nathalie Guesneau, d'autoriser les dépenses pour la partie de sucre tel que l'achat de sirop d'érable, les fournitures pour la confection de crêpes et autres dépenses connexes.
- Adopté à l'unanimité**
- 19-3110** *7.6 Résolution – Insonorisation grande salle*  
Il est proposé par M. Claude Gagnon, appuyé par Mme Vanessa Faucher d'accepter la proposition d'Experts Acoustique pour l'achat et la mise en place de panneaux insonorisant dans la grande salle du Centre communautaire selon devis.
- Adopté à l'unanimité**
- 19-3111** *7.7 Résolution – Forfait Vitrine Virtuelle*  
Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Sévigny d'accepter la proposition de Vitrine Virtuelle pour l'installation d'une plateforme de réservation en ligne ainsi que d'une formation pour la gestion de celle-ci aux coûts de 400,00 \$ taxes en sus.
- Adopté à l'unanimité**
- 19-3112** *7.8 Résolution – Arbres en Arbres – Pont suspendu*  
Il est proposé par M. Kenneth Cameron, appuyé par M. Claude Gagnon d'accepter la soumission de la compagnie D'Arbre en Arbre Canada inc. pour l'inspection complète, tel que décrit à la soumission, de la passerelle du sentier de la Mine d'Or au coût de 1 185 \$ taxe en sus. et ce conditionnelle à l'inspection de nos employés.
- Adopté à l'unanimité**
- 19-3113** *7.9 Adoption - Règlement 2019-02 règlement modifiant le règlement 2012-02 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal*  
Province de Québec  
MRC du Haut-Saint-François  
Municipalité de Chartierville

**ATTENDU QUE** l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

**ATTENDU QU'IL** est à propos et dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens de réglementer l'installation de soupape de sûreté (clapet de non-retour);

**ATTENDU QUE** le présent règlement vise à éviter les refoulements des eaux d'égout;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été dûment donné par la conseillère Mme Vanessa Faucher lors de la séance régulière tenue le 4 mars 2019 en vue de l'adoption du présent règlement;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Claude Gagnon  
appuyé par M. Claude Sévigny  
résolu à l'unanimité

**QUE** le présent règlement soit et est adopté conformément à ce qui suit :

Article 1 : **Titre**

Le présent règlement portera le titre de « Règlement 2019-02 règlement modifiant le règlement 2012-02 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal»;

Article 2 : **Préambule**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci;

Article 3 : **Exigences relatives à un branchement aux égouts (sanitaires et pluviaux)**

L'article 2 du règlement 2012-02 soit modifié tel qui suit :

«Article 2 : Installation obligatoire

Tout propriétaire d'un immeuble desservi par le service d'égout municipal doit installer, à ses frais, une soupape de retenue (clapet de non-retour) et le maintenir en bon état afin d'empêcher tout refoulement des eaux d'égouts et l'infiltration de vermines aux branchements horizontaux recevant les eaux usées de tous les appareils de plomberie installés à l'étage inférieur d'un bâtiment.

Dans le cas d'un immeuble déjà érigé, le propriétaire bénéficie d'un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement pour se conformer à cette obligation.

Les pièces d'appui des soupapes de retenue doivent être de métal inoxydable ou en pvc et les soupapes elles-mêmes doivent être construites de façon à résister et à être étanches à la contre-pression tout en permettant le libre écoulement des déchets.»

Article 5 : **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Adopté à l'unanimité**

**8. Période de questions :**

Le maire répond aux questions des citoyens.

**9. Affaires nouvelles :**

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

**10. Levée de la séance :**

La séance est levée à 19 h 55 par M. Claude Gagnon sous la résolution 19-3114.

**19-3114**

Denis Dion, maire

Paméla Blais, directrice générale et secrétaire-trésorière